Demande d'admission à l'EDSP

Principe général 1

Dépôt d'un sujet sur ADUM (à faire par le directeur de thèse) 2

Candidature pour un sujet de thèse (à faire par l'étudiant) 3

Les étapes suivantes 4

## Principe général

La demande d'admission à l'EDSP suppose que soient réunis d'une part un sujet de thèse (avec un directeur de thèse et un laboratoire d'accueil) et d'autre part un candidat doctorant. Ces deux étapes sont décrites ci-dessous.

L'ensemble du dossier est alors examiné par la commission d'admission de l'ED ou par un jury spécifique. Les projets de thèse sont examinés selon les critères suivants :

* qualité et adéquation de la formation universitaire du doctorant.
* adéquation entre l'encadrement prévu (directeur et éventuellement co-directeur de la thèse et équipe d'accueil) et le projet scientifique
* qualité scientifique du projet de thèse
* faisabilité en 3 ans
* financement

Le dossier de candidature est examiné par un jury (éventuellement avec une audition du candidat) lorsqu'il y a un classement à faire (c'est ce qu'on appelle le **mode concours**). C'est le cas pour l'attribution des Contrats Doctoraux ou pour les candidatures à des sources de financement qui demandent à l'ED de ne transmettre qu'un nombre limité de dossiers (EHESP, région Ile-de-France, FRM ...).

Dans les autres cas (c'est ce qu'on appelle le **mode choix**), la commission d'admission donne un avis et peut éventuellement demander des aménagements du projet de thèse. La décision est prise par le directeur de l'ED.

Dans les deux cas, les démarches doivent être faites en ligne avec le logiciel ADUM utilisé pour la gestion du doctorat par les deux universités de rattachement de l'EDSP : l'Université Paris-Saclay (qui inclut l'Université Paris-Sud et l'UVSQ) et l'Université Paris-Est. Elles comprennent deux démarches distinctes :

- Le dépôt d'un sujet de thèse qui doit être fait par le directeur de thèse

- La candidature sur ce sujet qui doit être faite par un candidat doctorant

Dans le mode choix, ces deux démarches peuvent être liées, c'est-à-dire que le sujet peut être déposé pour un candidat prédéfini, sans être ouvert à d'autres candidatures (voir plus loin).

## Dépôt d'un sujet sur ADUM (à faire par le directeur de thèse)

Le dépôt d'un sujet doit être fait par un chercheur rattaché à l'EDSP. Il peut être fait par un non-titulaire de l'HDR, mais le directeur de thèse doit être titulaire de l'HDR.

1. **Commencer par remplir le fichier Word propre à l'EDSP** (téléchargeable à <http://www.ed-sante-publique.u-psud.fr/wp-content/uploads/2019/05/EDSP_annexe-adum_sujet.docx>). Ce fichier permet de présenter le projet de thèse de façon plus complète et plus lisible que ne le fait ADUM.

Il devra être transformé en pdf et chargé dans ADUM dans le formulaire "d'insertion d'un nouveau projet doctoral" (voir plus bas).

Se connecter sur le site d'ADUM (<http://www.adum.fr/index.pl?site=PSaclay> ou <https://www.adum.fr/index.pl?site=ParisEst>) avec son login et mot de passe.[[1]](#footnote-1)

1. **Aller sur "Dépôt et gestion des propositions de sujets de thèse"** et remplir au mieux les différentes rubriques (celles avec des \* sont obligatoires pour soumettre le projet). Vous pouvez visualiser le pdf du projet en cliquant sur l'icone imprimante en haut de page. N'oubliez pas de sauvegarder (boutons bleus en bas de page).

Quelques commentaires :

- n'oubliez pas de déposer le "pdf détaillant le sujet". Il sera visible des candidats doctorants, et il est très utile à l'ED.

- la différence entre co-directeur et co-encadrant est que le premier doit avoir l'HDR

- si le co-encadrant n'apparait pas dans le menu déroulant (ou après avoir saisi lentement les premières lettres de son nom), indiquer son nom dans la case en dessous (Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant) en précisant à quel labo de recherche et à quelle ED il appartient.

- les rubriques décrivant le sujet de thèse peuvent être remplies en faisant des copier-coller à partir du fichier propre à l'EDSP (voir 1.). Notez que ces rubriques apparaitront sur le web et qu'il est donc mieux qu'elles soient informatives.

- 3 rubriques peuvent surprendre. Il s'agit d'informations qui entreront dans la "convention individuelle de formation" qui devra être fournie au moment de l'inscription administrative. Voici quelques suggestions :

• Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant

Indiquer vos modalités de travail avec le doctorant et préciser que le suivi de la thèse comprend la désignation d'un tuteur, une réunion d'accueil, la présentation des travaux en 2ème année de thèse lors d'un séminaire de suivi, un bilan annuel d'avancement examiné par le Comité de suivi des doctorants de l'EDSP.

• Conditions scientifiques matérielles (conditions de sécurité spécifiques) et financières du projet de recherche

Préciser notamment la disponibilité d'un bureau et d'un ordinateur et des logiciels nécessaires à la thèse.

• Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle,...

Indiquer par exemple que la valorisation des travaux passe par des publications scientifiques et des communications à des congrès et préciser les règles de publications, notamment doctorant en 1er signataire, affiliation du doctorant (en règle générale, c'est l'affiliation du labo de recherche + l'université d'inscription).

- plusieurs types de financement sollicités peuvent être indiqués le cas échéant (ils doivent l'être si l'avis ou le classement de l'ED est requis pour ces financements).

**Si le sujet est ouvert à candidature** (c'est-à-dire s'il n'y a pas de candidat doctorant déjà défini ou si le type de financement l'impose[[2]](#footnote-2)), mettre "non" dans "Avez-vous un candidat et souhaitez-vous lui réserver ce projet ?"

**Si le sujet est destiné à un candidat doctorant déjà défini** (et n'est donc pas ouvert à candidature), mettre "oui" dans "Avez-vous un candidat et souhaitez-vous lui réserver ce projet ?" et indiquer son mail (il s'agit du mail avec lequel le candidat se connectera sur son compte personnel ADUM).

**Dans les deux cas**, mettre "oui" dans "candidature en ligne du sujet".

1. Lorsque vous avez fini de remplir le formulaire, cliquer sur le bouton **"Enregistrer et soumettre votre projet"**.

L'ED recevra alors un message l'informant que votre projet de thèse est finalisé, le contrôlera et pourra le publier sur le site de Paris-Saclay (<http://www.adum.fr/psaclay/pt>) ou sur celui de Paris Est (<https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=ParisEst>) où vous pourrez le voir (pour Paris Saclay, penser à filtrer par ED pour le trouver plus facilement). Vous recevrez un message vous informant de cette publication sur le site web. Des candidatures pourront alors se porter sur ce sujet (une seule si le sujet est "réservé" à une personne particulière.

nb : lorsqu'un sujet est publié, il n'est plus modifiable.

## Candidature pour un sujet de thèse (à faire par l'étudiant)

Il y a deux étapes :

1. **Création du dossier personnel ADUM** (s'il n'existe pas déjà)
   1. vous connecter à l'adresse <http://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=PSaclay> pour Paris Saclay ou <http://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=ParisEst> pour Paris Est en indiquant votre mail (si un sujet a été défini pour que vous soyez candidat, c'est le mail indiqué sur ce sujet que vous devez utiliser)
   2. Remplir les rubriques de votre dossier personnel ADUM
2. **Candidature à un sujet de thèse** 
   1. Après l'étape précédente, se re-connecter sur le même site : (<http://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=PSaclay> ou <http://www.adum.fr/script/candidature/index.pl?site=ParisEst> )

- si le sujet vous avait été attribué au préalable, son titre apparait et vous n'avez qu'à cliquer sur "enregistrer ma candidature"

- sinon, cliquer sur "ajouter une nouvelle candidature", puis sur "--> Consulter la description détaillée des sujets de thèse" qui vous permettra de choisir les sujets proposés pour l'EDSP en filtrant sur l'Ecole Doctorale de Santé Publique.

En cliquant sur le sujet qui vous intéresse, vous pouvez candidater.

* 1. Cliquer ensuite sur "motivations et justificatifs" pour compléter votre dossier personnel et préciser vos motivations pour le sujet choisi. Pensez à noter l'ensemble des documents que vous devrez fournir pour finaliser votre candidature. Après avoir validé, en cliquant sur la bouton "dossier en doctorat", vous verrez apparaitre une page qu'il faut imprimer en pdf et signer avant de la scanner pour l'intégrer dans l'ensemble de votre dossier.
  2. Comme cela vous est indiqué, vous aurez à constituer un dossier pdf unique réunissant l'ensemble des pièces de votre candidature. N'oubliez pas d'y joindre le "pdf détaillant le sujet" s'il y en a un qui accompagne la description du sujet car ADUM ne le fait pas automatiquement (et ne le demande pas).
  3. Quand vous aurez validé votre candidature, le directeur de thèse recevra un mail pour l'en informer et vous recevrez un mail de confirmation d'ADUM.

## Les étapes suivantes

Les étapes suivantes sont un peu différentes selon qu'il s'agit du mode choix ou du mode concours.

1. Mode choix

L'ensemble du dossier de candidature est transmis par l'ED à la commission d'admission qui donne un avis. Sur la base de cet avis, le directeur de l'ED donne une réponse au directeur de thèse qui peut être un refus d'inscription (c'est rare), un accord d'inscription ou une demande d'ajustement du projet de thèse (ce n'est pas rare).

1. Mode concours

Lorsqu'un étudiant se porte candidat sur un sujet, le directeur de thèse reçoit un mail pour l'informer. Il peut alors consulter le dossier de candidature en se connectant sur son compte ADUM et, s'il le souhaite, prendre contact avec le candidat.

* 1. **Avis du directeur de thèse**

**Le directeur de thèse doit donner un avis sur chaque candidature qui doit être rédigé, même succinctement**. Pour un sujet de thèse donné, il y a au plus un avis favorable, les autres étant défavorables

* 1. **Audition par le jury**

Tous les candidats ayant eu un avis favorable du directeur de thèse sont auditionnés par le jury. S'ils sont trop nombreux, une pré-sélection peut être faite préalablement sur dossier par le jury.

Le jury donne classement unique. Les contrats doctoraux sont cependant propres à chacune de nos universités de rattachement. Ils sont donc attribués dans l'ordre du classement au prorata du nombre de CD accordés par chaque université d'inscription.

1. En cas de perte du mot de passe, cliquer sur "J'ai oublié mon mot de passe". En cas d'échec, s'adresser à l'ED. [↑](#footnote-ref-1)
2. Dans le cas du mode concours, et notamment des CD (contrats doctoraux) de l'ED pour lesquels le sujet est obligatoirement ouvert à candidature, même s'il y a un candidat doctorant pressenti. [↑](#footnote-ref-2)